

INTERLOCUTEUR	CONTACT	TELEPHONE	E-MAIL	P	D	C
<i>P : présent lors de l'intervention / D : destinataire du compte-rendu / C : convoqué à la prochaine intervention</i>						
Maître d'ouvrage						
RISOUL LABELLEMONTAGNE	Eric GOUAZE	06 73 86 28 93	eric.gouaze@labellemontagne.com	X	X	
	Stéphane POUDEVIGNE	06 15 43 15 67	s.poudevigne@labellemontagne.com		X	
Bureaux d'étude						
KARUM	Audrey PICHET	06 66 30 43 00	Audrey.pichet@karum.fr	X	X	
Autres						
DDT	Marc PETITEAU	04 92 51 88 25	marc.petiteau@hautes-alpes.gouv.fr		X	
ONF	Sylvain GRIOT	07 78 57 84 28	sylvain.griot@onf.fr	X	X	

Notes :

Sans observation nous parvenant sous 6 jours francs, ce compte rendu est réputé approuvé par tous les destinataires.

En cas de révision du compte-rendu initial, les modifications apportées sont surlignées en jaune dans le corps du compte-rendu.

Mesures liées au défrichement

Dans la mesure où l'évitement total des zones boisées n'est pas possible, des mesures de réduction ou compensation sont nécessaires.

Les boisements visés par le projet correspondent globalement à des bois de qualité médiocre vis-à-vis de l'exploitation forestière (essentiellement valorisables pour de la palette et du bois-énergie). Il représente toutefois un intérêt pour la biodiversité (notamment pour le Tétrasyre).

Seuls les arbres dont le gabarit en hauteur est gênant pour le télésiège seront abattus. Les arbres de petite dimension (essentiellement des mélèzes), seront laissés sur place sans être coupés, pour conserver un couvert forestier le plus naturel possible. Cf. photo ci-contre.



Pour certains vieux arbres à abattre et dont la souche constitue un important réservoir de biodiversité, la coupe se fera à 1 ou 1,5 mètres du sol pour permettre le développement de lichens, mousses, etc...

La mesure proposée consistant à reboiser les layons des anciennes remontées est validée par l'ONF qui fera des propositions techniques et financières en temps voulu sur les modalités du reboisement.

Pour conditionner la bonne reprise des arbres, l'ONF souhaiterait toutefois que l'accès de ces secteurs soit interdit aux skieurs pendant au moins 10 ans avec mise en défens (via la mise en place d'une barrière en bois et non pas des filets qui à l'usage ne sont pas correctement entretenus et remis en place).

Dans le layon du télésiège à démonter, l'ONF suggère d'éparpiller quelques blocs pour dissuader les skieurs hors-pistes et redonner un caractère plus naturel à la zone.

Eric GOUAZE suggère également de conserver les petits sujets dans le nouveau layon du télésiège à construire afin de dissuader les skieurs d'accéder aux zones naturelles boisées et d'utiliser le nouveau layon comme zone skiable.

Propositions diverses vis-à-vis des travaux envisagés

Dans le cadre du démantèlement du télésiège, les talus en partie haute (cf. photo ci-contre) pourraient être atténués dans le but de restituer les sens d'écoulements naturels du secteur.

La zone pourra ensuite être revégétalisée avec des essences locales adaptées au secteur (le domaine skiable utilise d'ores et déjà un mélange adapté développé par Phytosem).



Concernant la ligne électrique publique Basse Tension, Labellemontagne est également favorable à son retrait au moins de la partie haute (câble noir torsadé sur poteaux bois). De plus elle engage le gabarit du télésiège en le croisant au niveau d'une portée.

Pour la partie HTA à l'aval du transformateur, constituée de câbles nus et qui traverse des espaces boisés, Labellemontagne va missionner ENEDIS pour une étude d'enfouissement.

La problématique est surtout un risque de collision avec des oiseaux à vol lourd voire des incidents lors d'abatages d'arbres.

Par contre, la mise à disposition d'une partie de la fouille pour ENEDIS est possible mais le point de départ se situe sur le réseau HTA privé de Labellemontagne.



Zone de dépôt sauvage constatée à l'arrivée du TSF Césier

L'ONF demande à ce que les remblais soient retirés ou a minima que la couche superficielle soit retirée, nettoyée des déchets, avant d'apporter de la terre végétale ou du compost et de prévoir une végétalisation.

Risoul Labellemontagne prévoira une remise en état soignée de ce site d'environ 1.500 à 2.000 m². Dans tous les cas, cette zone ne pourra plus servir de zone de dépôt.



Télésiège Césier

Le câble d'alimentation du local de conduite amont du télésiège qui est actuellement fixé sur des arbres entraine des blessures. Dans le cadre de son démontage, il conviendra de vérifier que tous les éléments présents sur les arbres (vis ou autres ancrages) soient retirés en même temps que le câble.

